

**S E T F O R G E**  
**Société Anonyme au capital de 11 396 220 €**  
**Siège social : 41 avenue Berthelot - 42152 L'HORME**  
**R.C.S. Saint-Etienne 433 926 482**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL**  
**Sur le fonctionnement du conseil d'administration**  
**et les procédures de contrôle interne**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

En application des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce relatifs :

- aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- aux procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- aux principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- aux éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général,

le Président du Conseil, après :

- prise en compte du guide simplifié de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'AMF en date du 9 janvier 2008,
  - après débat au niveau de la Direction Générale,
  - information du Conseil d'Administration,
- déclare ce qui suit.

**En matière de conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Le Conseil d'Administration est composé de dix membres dont quatre sont considérés comme indépendants. Sa composition et la nature des mandats exercés par les Administrateurs sont plus amplement détaillées dans l'annexe au présent rapport.

En 2007, il s'est réuni selon un calendrier préétabli à quatre reprises les 9 février, 30 mars, 31 mai et 5 octobre et exceptionnellement le 19 juillet. Le taux de participation moyen est de 90% contre 88% en 2006.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission permanente définie dans un règlement intérieur consistant notamment à arrêter les orientations stratégiques du Groupe, à veiller à leur respect et à leur mise en œuvre, se réunit régulièrement entre autres pour :

- de manière récurrente :
  - ✓ arrêter les budgets annuels, les comptes annuels et les comptes semestriels,
  - ✓ établir les rapports et résolutions à soumettre aux actionnaires,
  - ✓ convoquer et préparer les assemblées,
  - ✓ prendre connaissance de l'activité et des résultats du groupe et de chaque société le composant,
  - ✓ approuver et/ou reconduire diverses dispositions (prestations intragroupe, répartition des jetons de présence, ...)
- de manière ponctuelle :
  - ✓ proposer toutes modifications statutaires,
  - ✓ approuver tout projet de scission, fusion, apports,

- ✓ arrêter tout règlement intérieur, tout plan de stock option, d'attribution gratuite d'actions, ...
- ✓ analyser, débattre de toutes questions intéressant la bonne marche des sociétés composant le groupe.

Avant chaque Conseil d'Administration, chacun des membres reçoit par courrier électronique, dans un délai approprié, toutes les informations de base correspondant aux divers points de l'ordre du jour pour lui permettre de préparer dans les meilleures conditions possibles la réunion programmée.

Enfin le Conseil d'Administration :

- a constitué, depuis de nombreuses années, un comité chargé de lui remettre annuellement des propositions relatives à la rémunération, aux avantages et indemnités des organes dirigeants,
- a instauré depuis début 2003 un Comité de Surveillance dont le rôle est précisé ci-après,
- en 2006, a créé un comité stratégique d'accompagnement du Président dans la réflexion sur l'évolution du Groupe.

### **En matière de procédures de contrôle interne mises en place par la société**

La société ayant pour vocation essentielle la représentation de l'activité de fabrication de pièces forgées auprès de sa clientèle, sur les marchés boursiers et auprès de l'administration fiscale en tant que société mère du groupe fiscal, les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent à toutes les sociétés du groupe.

Ces procédures de contrôle interne ont pour objectifs essentiels d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale
- le bon fonctionnement des processus internes de la société et plus particulièrement ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Elles trouvent leurs origines :

- dans un règlement intérieur soumis au Conseil d'Administration en février 2003, approuvé le 06 février 2004, et régulièrement reconduit depuis avec quelques modifications mineures pour tenir compte de l'expérience accumulée.
- ✓ le préambule de ce règlement intérieur rappelle ou précise :
  - qu'il a été instauré à la suite de la transformation de toutes les filiales, détenues à 100%, en société par actions simplifiée et de l'évolution des pratiques et recommandations en matière de gouvernance d'entreprise,
  - que l'objectif poursuivi consiste, dans un climat de confiance partagée, à concilier les impératifs d'efficacité, de transparence totale et de sécurité nécessaire au développement durable de l'activité du Groupe SETFORGE dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses dirigeants et de son personnel,
  - que les pouvoirs de chaque organe du Groupe SETFORGE attribués par la loi, les statuts ou le règlement intérieur ont comme propres limites les pouvoirs des autres organes qui, de par la loi, leur sont supérieurs,
  - qu'il pourra à tout instant être complété, modifié, suspendu, ou annulé par simple décision du Conseil d'Administration de la société SETFORGE.
- ✓ ce règlement intérieur :
  - rappelle les pouvoirs et compétences légales et statutaires de chaque organe du groupe : assemblée d'actionnaires, conseil d'administration, président du conseil,

- directeur général, associé unique, président de filiale, directeur de filiale le cas échéant,
- organise les pouvoirs de chaque organe au sein du groupe,
  - institue un comité interne de surveillance qui doit se réunir au moins une fois par mois, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, et lui attribue des pouvoirs spécifiques,
  - à titre de disposition interne, étend, de la société au groupe, certains pouvoirs et compétences du président du conseil et du conseil d'administration,
  - de même à titre de disposition interne, il soumet certaines opérations du directeur général ou du président de filiale à autorisation préalable du conseil d'administration de la société SETFORGE ou du comité interne de surveillance,
  - en outre à titre de disposition interne, il institutionnalise le compte rendu mensuel au comité de surveillance de l'activité de chaque société, de sa gestion, de ses résultats, des investissements engagés et réalisés, des financements mis en œuvre, renouvelés, remboursés, ou arrêtés et de tous faits importants intervenus dont toute défaillance, procès, litige ou tout autre réclamation importante émanant de client, fournisseur, collectivité, salarié ou de tout tiers d'une façon générale,
  - contient en annexe les délégations de signatures bancaires accordées et les délégations de pouvoirs accordés aux directeurs d'usine.
- dans des usages et pratiques développés depuis de nombreuses années par le Groupe. Parmi ceux-ci peuvent être cités notamment :
- ✓ procédure budgétaire annuelle stricte avec itération entre comité de surveillance, direction générale du groupe et les filiales, validée in fine par le conseil d'administration,
  - ✓ reporting régulier d'activité et des résultats avec comparatif sur budget et sur réalisation de l'exercice précédent :
    - mensuellement des filiales à la direction générale du groupe et au comité de surveillance,
    - au moins quatre fois par an au conseil d'administration.
  - ✓ procédure de clôture annuelle exhaustive destinée entre autres à établir et/ou à valider l'information financière et comptable destinée aux actionnaires et comportant au moins les aspects suivants :
    - dépendant du président du conseil, présence d'un secrétaire général groupe responsable notamment de l'information financière et chargé du secrétariat du conseil d'administration,
    - supervision par le secrétaire général groupe des comptes sociaux annuels établis par chaque société du groupe,
    - validation par le secrétaire général groupe des comptes consolidés et de l'information financière en découlant établis, par un service décentralisé de consolidation s'appuyant sur des procédures de consolidation et de collecte exhaustive de l'information nécessaire.

Par ailleurs, pour faire face aux divers risques auxquels il est exposé, le Groupe met en œuvre divers processus de gestion adaptés à chacun de ses risques. Ainsi le Groupe s'appuie sur les processus suivants pour limiter ses principaux risques en matière de :

- risque opérationnel lié essentiellement à la taille et à la puissance des prescripteurs et des fournisseurs en aval et en amont de nos activités, sur des processus de recherche, de sélection et de validation d'acteurs potentiels en adéquation avec la stratégie poursuivie,

- risque industriel, sur un processus permanent de veille concurrentielle et technologique afin de maintenir la compétitivité de nos fabrications dans un environnement technique sécuritaire pour les agents de fabrication...
- risque environnemental, sur un système de management déployé sur chaque établissement du groupe permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration et de maîtrise des impacts environnementaux susceptibles d'être générés l'activité déployée,
- risque de change, sur des processus de couverture à terme auprès d'établissements bancaires de premier rang visant à se protéger contre ce risque marginal pour le groupe sur les fluctuations de quelques monnaies comme la livre sterling et le dollar US, l'essentiel des achats et des ventes du groupe se traitant en Euros,
- risque de liquidité, sur une démarche active de renforcement des capitaux propres après avoir desserré la contrainte financière à court terme,
- risque lié à l'activité, au patrimoine, à sa responsabilité et à celle de ses dirigeants, sur un processus de garanties étendues auprès de compagnies d'assurances de premier plan sélectionnées avec l'appui d'un courtier parmi les leaders européens,
- risque informatique, sur un processus privilégiant la fiabilité, l'intégrité et la sécurité des données, des systèmes et des réseaux.

**En matière de principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,**

Annuellement, le comité de rémunération propose au Conseil d'Administration les évolutions souhaitables en matière de rémunérations, d'avantages et d'indemnités de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux. Le Conseil d'Administration délibère et décide sur ces propositions, hors de la présence des mandataires sociaux concernés :

- en veillant au juste équilibre entre l'intérêt général du Groupe, de ses actionnaires et de la performance des dirigeants mandataires sociaux,
- en tenant compte, notamment, de la globalité de leur rémunération, des pratiques de marché, de l'environnement professionnel et économique dans lequel le Groupe et ses mandataires sociaux évoluent, des rémunérations globales des autres dirigeants, et du respect et de la stabilité des principes de détermination de la partie variable des rémunérations...

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux est composée :

- d'une partie fixe révisable en principe annuellement,
- d'une partie variable indexée pour une part sur les performances économiques du Groupe et pour une autre partie sur l'évolution du cours de bourse,
- parfois, d'une partie exceptionnelle prenant en compte des situations non récurrentes,
- d'avantage en nature constitué par la seule mise à disposition d'un véhicule,
- l'attribution, selon la dernière performance annuelle passée du Groupe, de stock-options ou d'actions gratuites,

En outre, pour les dirigeants mandataires sociaux, il est précisé que :

- leur sont appliqués les mêmes dispositifs de retraite que ceux des principaux cadres du Groupe. Ces dispositifs n'incluent aucun régime spécifique, particulier ou exceptionnel,
- ils bénéficieront, lors de la cessation de leurs fonctions de mandataire social, des dispositions régissant les indemnités applicables selon le motif du départ tel que stipulées dans leurs contrats de travail, actuellement suspendus, et complétés par des décisions du conseil d'administration,
- sont pris en charge par le Groupe, sur présentation des justificatifs, les dépenses de déplacements et de réceptions engagées dans l'intérêt et pour le compte du Groupe.

## **En matière de limitations éventuelles que le conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur Général**

Dans le cadre du règlement intérieur évoqué ci-avant, le Conseil d'Administration a instauré, à titre de disposition interne non opposable au tiers, les mêmes limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société et du Président de chaque société par actions simplifiée. Parmi les plus importantes ou significatives peuvent être citées :

- ✓ acquérir ou céder tout bien immobilier non prévu dans les plans et budgets,
- ✓ prise ou cession de participation dans toute société ou groupement,
- ✓ création ou développement de toutes activités connexes,
- ✓ suspendre ou arrêter toute branche d'activité,
- ✓ consentir des prêts ou des abandons de créances,
- ✓ utilisation de toutes techniques de déconsolidation d'actifs ou de dettes,
- ✓ ....

## ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION ET AU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL : ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Année de nomination chez FORGES STEPHANOISES SETFORGE		Année de nomination	Échéance mandat en cours	Principaux mandats ou fonctions exercés (6) (ou ayant été exercés)
<b>Président</b>					
Monsieur Olivier CADART (Maîtrise Droit des Affaires et 3e cycle ISG)	(4)	-	2003	2009	Administrateur et Président Directeur Général de SETFORGE Président des SAS SETFORGE L'HORME, SETFORGE EXTRUSION, SETFORGE LA CLAYETTE et SETFORGE GAUVIN Représentant de SETFORGE auprès des SAS SETFORGE L'HORME, SETFORGE EXTRUSION et SETFORGE LA CLAYETTE Représentant de SETFORGE LA CLAYETTE auprès de la SAS SETFORGE GAUVIN (Directeur marketing et ventes MICHELIN poids lourds Europe/Rechapage)
<b>Administrateurs</b>					
Monsieur Dominique BLANC (IEP Paris)	(4)	-	2001	2010	Administrateur de SETFORGE Risk Executive Director, member of Executive Committee of SKB, sloven subsidiary of Société Générale
Monsieur Michel BLANC (ECP)	(2) (3)	1972	2000	2011	Administrateur et Vice Président de SETFORGE Administrateur et Vice Président de SAM Président Compagnie Immobilière Forez-Velay
Monsieur Pierre BLANC (Docteur en pharmacie - MBA Columbia)		-	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE
Monsieur Frédéric CHAMPAVERE (IEP Paris)	(2) (4)	-	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE Président des Laboratoires NEGMA, PHARMA 2000 et LERADS Président de PHARMACTIS Président-Fondateur de PHARMA-OMNIUM International Président Directeur Général de JANSSEN-CILAG
Monsieur Marc JABOULEY (ESC de Dijon)		-	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE Directeur de la filiale PEUGEOT de Perpignan
Monsieur Paul JABOULEY (HEC)	(3)	1972	2001	2011	Administrateur de SAM et SETFORGE Président Honoraire du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne
Monsieur Joseph LAFONT (HEC, IEP Paris)	(1) (2) (4)	1987	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE Président de Maison Médicale Jeanne Garnier Administrateur Fondation Blanc Mesnil (Institut de France) (Membre du Directoire de VUITTON INVESTISSEMENTS GESTION et Secrétaire Général LVMH)
Monsieur Gilles POUZENC (HEC)	(1) (3)	-	2002	2011	Administrateur de SETFORGE Président de TEMIS
Monsieur Vincent ROUXEL (Polytechnique, MBA Stanford)	(1) (2) (4)	1995	2001	2010	Administrateur de SAM, SETFORGE, NATURE et Découvertes, et GASCOGNE Director de Bain & Company Président de l'Association Florence

Le Conseil d'Administration s'est réuni en 2007 cinq fois les 9 février, 30 mars, 31 mai, 19 juillet et 5 octobre. Le taux de participation moyen de l'année s'élève à 90% contre 88% en 2006.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, après une répartition proportionnelle aux présences de chaque administrateur intégrant une règle de tolérance de une absence par an et par administrateur, sont versés au titre d'un exercice au début de l'exercice suivant. La règle générale, étendue aux réunions du comité stratégique sur la base de quatre participations valant une présence, s'applique aussi au Président sans aucun supplément ou majoration. Au titre de l'exercice 2007 la totalité des jetons de présence alloués, soit 67 600 €, a été intégralement versée. En fonction de la participation au comité stratégique et de l'application de la règle de tolérance, les sommes individuelles payées s'élèvent à 7 375 € pour les cinq administrateurs participant au Comité stratégique et à 6 145 € pour les cinq autres administrateurs contre en 2006, 8 112 € pour quatre administrateurs, 6 760 € pour deux autres et 5 408 € pour les quatre derniers.

La rémunération des organes d'administration et de direction est plus amplement détaillée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Les limites d'âge statutaires sont de 75 ans pour le tiers des Administrateurs en fonction, de 70 ans pour le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués et de 75 ans pour le Vice-Président.

(1) Administrateur considéré comme indépendant car n'entretenant aucune relation avec la société, le groupe, ou la direction susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement

(2) Membres du Comité de rémunération qui se réunit une fois l'an

(3) Renouvellement proposé à l'assemblée générale du 29 mai 2008

(4) Membres du Comité stratégique d'accompagnement du Président qui s'est réuni quatre fois en 2007 dont trois fois par conférence téléphonique

(5) En remplacement d'un précédent titulaire et suppléant pour se conformer aux dispositions de la loi sur la sécurité financière.

(6) Parmi les sociétés mentionnées :

> SAM, SETFORGE et GASCOGNE sont des sociétés cotées.

> Seul les sociétés SETFORGE, SETFORGE L'HORME, SETFORGE EXTRUSION, SETFORGE LA CLAYETTE et SETFORGE GAUVIN font partie du groupe SETFORGE.

> Une seule société, Bain & Company, est étrangère.

CONTRÔLE					Adresse
<b>Titulaires</b>					
CAP office	(5)		2004	2013	12 quai du Commerce - 69009 LYON
SCP GOURGUE & Associés			2001	2013	4 rue Paul Valérien Perrin - 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX